

CABINET MAUGE MICHEL & ASSOCIES
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 13 rue Jouvencel 78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES n° 652 019 985

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai,
A 12 heures,

Les associés de la Société CABINET MAUGE MICHEL & ASSOCIES, société par actions simplifiée de 60 000 euros, divisé en 3 000 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par la société CONSEIL AUDIT ET DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Maïr FERERES, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts (ci-après désignée « *la société CAD* »), le Président Monsieur Franck ELBASE étant absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Franck ELBASE, démissionnaire,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Franck ELBASE de ses fonctions de Président et décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président pour une durée illimitée :

Monsieur Maïr FERERES,
Né le 23 décembre 1961 à CASABLANCA (MAROC),
De nationalité française,
Demeurant au 74 rue Saint Didier 75116 PARIS,

Monsieur Maïr FERERES déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance.

La société CAD,
Représentée par M. Maïr FERERES



M. Maïr FERERES,
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*
